

5/12/2013



Nations Unies

# Secrétaire général

## SG/SM/15522

### AFR/2757

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

#### **LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SE FÉLICITE DE LA DÉCISION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE DÉPLOYER DES FORCES FRANÇAISES ET AFRICAINES POUR RÉSOUDRE LA GRAVE CRISE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

La déclaration suivante a été communiquée, aujourd'hui, par le Porte-parole du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon:

Le Secrétaire général se félicite vivement de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2127 (2013) qui autorise, sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, entre autres mesures, le déploiement essentiel de forces françaises et africaines, pour résoudre la grave crise en République centrafricaine. C'est une étape importante et opportune qui traduit la détermination de la communauté internationale à répondre à la crise. Il est urgent que la résolution 2127 soit maintenant mise en œuvre avec la plus grande célérité pour que des souffrances, une insécurité et des violences supplémentaires soient épargnées au peuple centrafricain. Le Secrétaire général affirme sa disponibilité, ainsi que celle des Nations Unies, à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la mise en œuvre complète de la résolution.

Le Secrétaire général demeure alarmé par la détérioration continue de la situation sécuritaire, comme démontré aujourd'hui par l'attaque meurtrière, perpétrée par des éléments armés à Bangui, y compris les assassinats ciblés. Les Nations Unies condamnent ces attaques, appellent les autorités à assurer un arrêt immédiat de la violence, et enjoignent la population à la retenue et à éviter un cycle de représailles.

Face aux graves violations des droits de l'homme et à la détérioration de la situation humanitaire, le Secrétaire général salue l'établissement d'une commission internationale d'enquête et d'un régime de sanctions, comme autorisé par la résolution 2127. Ces mesures contribueront à garantir que les individus responsables de graves violations des droits de l'homme en soient tenus responsables. Elles aideront également à prévenir la prolifération d'armes qui alimente le conflit.

Le Secrétaire général salue les efforts des forces françaises et de la MICOPAX, l'opération de maintien de la paix sous-régionale menée par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, pour résoudre la situation sur le terrain. Il souligne l'importance d'un déploiement rapide de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine (MISCA), et rappelle en particulier son mandat de protection des civils.

\* \* \* \* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel